

**DEPARTEMENT DE LA CORREZE**  
**COMMUNE DE MEILHARDS**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MEILHARDS**  
**SEANCE DU 8 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de février, à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 2 février 2024, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13 + 2 pouvoirs

Présents : Jean-François Balavoine, Guillaume Commagnac (retard), Jean-Pierre Chaunu, Florian Frachet, Yves Mazerbourg, Marc Millon, René Hilaire, Eric Van Tilbeurgh

Elodie Dumond, Michelle Jenty, Véronique Pasquereau, Dominique Wangermée

Absents excusés :

Brigitte Lebriez (pouvoir à Michelle Jenty)

Anne Ropert (pouvoir à Elodie Dumond)

Madame Dominique Wangermée a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- Validation du PV de la séance du CM du 12 décembre 2023 ;
- Renouvellement contrat aidé ;
- Tarifs cartes de pêche 2024 ;
- Ventre école du Breuil ;
- Achat matériel cantine et épicerie ;
- Réfection pont de Maziéras (limitrophe avec la commune de Peyrissac) – plan de financement ;
- Travaux étang de la Besse (bâtiment d'accueil) – plan de financement ;
- Prime pouvoir d'achat au titre de l'année 2023 ;
- Questions diverses.

*Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023.*

**1 / Renouvellement contrat aidé**

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du renouvellement du contrat aidé PEC, à compter du mois d'avril prochain. Ce contrat est renouvelé pour six mois.

Il souligne que les contrats aidés sont pris en charge à 50 % par l'État.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le renouvellement de ce contrat.**

**2 / Tarif cartes de pêche 2024**

Monsieur le Maire indique que la période d'ouverture de la pêche sur l'étang de la Besse sera du 10 Mars 2024 au 11 Novembre 2024.

Le conseil municipal décide des tarifs 2024 :

Tarifs	Saison	Mois	Semaine	Jour
Adulte	80,00 €	40,00 €	20,00 €	6,00 €
Enfant de 12 à 16 ans*	40,00 €	20,00 €	10,00 €	3,00 €

\* les enfants de 12 à 16 ans devront être accompagnés d'un adulte ayant une carte de pêche

\* Gratuité pour les enfants de – de 12 ans, accompagnés d'un adulte ayant une carte de pêche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ces tarifs.

### 3 / Vente école du Breuil

Monsieur le Maire indique que l'agence immobilière en charge de la vente de l'école du Breuil a trouvé un acquéreur.

Le compromis sera signé la semaine prochaine.

Monsieur le Maire rappelle le prix net vendeur : 60 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette vente.

### 4 / Achat matériel de cantine et épicerie

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de valider l'achat de matériel permettant un meilleur fonctionnement de la cantine et de l'épicerie afin d'aider à respecter les normes alimentaires.

Monsieur le Maire propose la somme de 2 500 € à inscrire au budget principal 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord

### 5 / Réfection pont de Mazières (limitrophe avec la commune de Peyrissac) – plan de financement

Suite au rapport d'inspection du CEREMA attestant de la dislocation des murs soutenant le pont de Mazières pouvant entraîner l'affaissement de l'ouvrage, les communes de Peyrissac et Meilhards souhaitent réaliser les travaux de réfection.

Le pont étant mitoyen aux communes de Peyrissac et Meilhards, la charge de cette opération sera partagée entre les deux communes.

Il est convenu que la commune de Meilhards s'occupe du dossier technique et financier de cette opération.

Amon I&F a proposé d'assurer la maîtrise d'œuvre pour 8 047.88 € HT. Le coût des travaux est estimé à 107 305€ HT.

Vu les aides de l'Etat (DETR réfection des petits ponts au taux de 50%) et du CEREMA (programme national ponts PNP « travaux » au taux de 30%), il est proposé de valider cette proposition et de fixer le plan de financement :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (14 pour ; 0 contre ; 0 abstention) :

- Approuve le projet de réfection du Pont de Mazières
- Accepte que la commune de Meilhards, avec l'accord de la commune de Peyrissac, prenne en charge le montage du dossier technique et financier
- Retient l'offre de Amon I&F pour assurer la maîtrise d'œuvre pour un montant de 8 047.88€ HT
- Approuve le coût des travaux estimé à 107 305.00€ HT
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides possibles et arrête le plan de

financement comme suit :

- Mo et travaux : 115 352.88 HT (138 423.45€ TTC)
- DETR :  $115\,352.88 \times 50\% = 57\,676.44 \text{ €}$
- CEREMA :  $115\,352.88 \times 30\% = 34\,605.86 \text{ €}$
- Autofinancement : 23 070.58 € HT soit 11 535.29 € HT pour la commune de Meilhards et 11 535.29 € HT pour la commune de Peyrissac
- Dit que cette opération sera inscrite au budget principal 2024
- Donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités utiles, signer tous les documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place de cette opération

#### **6 / Travaux étang de la Besse (bâtiment d'accueil) – plan de financement**

La commune de Meilhards souhaite réaliser des travaux pour le développement d'une guinguette sur le site de l'étang communal de la Besse dans le cadre d'un projet d'aménagement touristique et de loisirs.

Cette opération est une continuité du projet étang qui sera la réhabilitation de la guinguette actuelle, la construction d'une halle attenante et d'une terrasse. Ce projet comportera plusieurs tranches et sera réalisé à partir de septembre 2024 et l'année 2025.

Amon I&F et Vincent Souffron (architecte) ont proposé d'assurer la maîtrise d'œuvre pour 26 597.15€ HT. Le coût des travaux est estimé à 234 194.87€ HT.

Vu les aides de l'Etat (DETR dans le cadre du développement touristique au titre des projets structurants au taux de 30% + 5% bonus « développement Durable dans le cadre des constructions de bâtiments publics), du CRTE, du Département de la Corrèze (contrat triennal) et du FEDER, il est proposé de valider cette proposition et de fixer le plan de financement :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (14 pour ; 0 contre ; 0 abstention) :

- Approuve le projet d'aménagement de l'étang de la Besse (guinguette + halle + terrasse)
- Retient l'offre de Amon I&F et Vincent Souffron pour assurer la maîtrise d'œuvre pour un montant de 26 597.15€ HT
- Approuve le coût des travaux estimé à 234 194.87€ HT
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides possibles et arrête le plan de financement comme suit :
  - Mo et travaux : 260 792.02 HT (312 950.42€ TTC)
  - DETR (2024/2025) 30% et 5% Bonus Développement Durable :  $260\,792.02 \times 35\% = 91\,277.21 \text{ €}$
  - CRTE (2025) : 35 198.01€ (13.5%)
  - FEDER :  $50\,000 \times 60\% = 30\,000.00 \text{ €}$  (11.5%)
  - Département de la Corrèze :  $260\,792.02 \text{ €} \times 20\% = 52\,158.40 \text{ €}$
  - Autofinancement : 52 158.40 € HT pour la commune de Meilhards
  - Dit que cette opération sera inscrite au budget principal 2024
  - Donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités utiles, signer tous les documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place de cette opération.

#### **7 / Prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents communaux**

Ayant obtenu l'avis favorable du Comité Social Territorial, Monsieur le Maire propose de voter la même somme pour chaque agent éligible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

### \*Questions diverses

- **L'éclairage public** : comme annoncé, l'éclairage public va être renouvelé à 100% (passage en technologie LED), géré par la Fédération Départementale D'électrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) ; ces travaux vont s'étaler sur deux années 2024-2025.

L'éclairage public du site touristique de la Besse va aussi être pris en charge par ce dispositif.

- **Le bulletin municipal** sera publié mi-mars.
- Monsieur le Maire va faire appel au **CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables)**, association technique qui par des actions de promotion et d'assistance technique (expertises techniques ou de contrôle et d'évaluation des installations), va accompagner la commune pour effectuer des diagnostics sur nos bâtiments communaux.

Ces diagnostics permettront d'établir un plan de rénovation énergétique.

- **La sectorisation de notre réseau d'eau potable** a fait l'objet d'un appel d'offres, mené par la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche.

Celle-ci va nous transmettre rapidement l'entreprise retenue et les montants qui nous incombent.

La prochaine réunion du conseil municipal validera ces travaux qui seront inscrits au budget eau 2024.

- Monsieur le Maire a reçu des administrés qui souhaitent avoir des compléments d'information par rapport à l'unité de méthanisation. Il a pris note des demandes et apportera les renseignements nécessaires.
- Monsieur le Maire souhaite lancer des enquêtes publiques courant 2024 pour des aliénations et changements d'assiette de chemins communaux. Les administrés intéressés peuvent déposer un courrier à la mairie avant le 29 mars 2024 pour qu'ils soient pris en compte lors du prochain conseil.
- Pour des raisons de service liées aux actes administratifs et budgétaires, la mairie et l'agence postale communale seront désormais fermées au public tous les jeudis après-midi à compter du 07 mars 2024.

### \* Remerciements

- Madame Nicole Joubert et Monsieur Michaël Pilling

- Monsieur et Madame Richard Moreau

remercient l'association « Noël des Aînés » pour le cadeau de fin d'année ainsi que la municipalité pour l'invitation aux vœux du Maire.

Sans compter les remerciements de vive voix, par téléphone ou mail de nombreux administrés.

- De Monsieur Jean-Pierre Chambras (bouilleur de cru) suite au décès de sa maman,
- De la famille Geneste suite au décès de Monsieur Maurice Geneste,
- De la famille Mazerbourg Patrick suite au décès de Monsieur Henri Renaudie,
- De la famille Devillers suite au décès de Monsieur Paul Champeaux,
- De la famille Lenoir, suite au décès de Monsieur Marcel Lenoir.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 40.*

Le Maire de Meilhards

Jean-Jacques Caffy

4



La secrétaire de séance

Dominique Wangermée